

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 6 DECEMBRE 2023 – Délibération n°142

L'an deux mil vingt trois et le six décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de M^{me} CAPUS Françoise, première adjointe, le maire étant empêché.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	29	21

Date de la convocation
06/12/2023

Date d'affichage de la convocation
30/11/2023

Secrétaire de séance : Maryse CAZES CORBOZ

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence – BOUDIAS DECROIX Nathalie - BRUNET Mélanie - BURGIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien – MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle

Absents : GROS Edmond - BORIE Nina - CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - LAYRAL Rémi - MULLER Geoffroy (pouvoir à Mélanie BRUNET) - MURET Yvain - BOURREL Thierry -

Objet

DUREE DES AMORTISSEMENTS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de prendre en considération l'évolution des instructions budgétaires comptables : l'instruction budgétaire M49 précise les obligations en matière d'amortissement. Elle permet à la Collectivité de fixer librement les durées d'amortissement de ses immobilisations à l'intérieur de limites indicatives.

Les catégories d'immobilisation concernées par l'amortissement figurent dans le tableau joint en annexe.

Il propose au conseil municipal de délibérer selon les durées précisées dans le tableau suivant à compter de l'exercice 2023 :

Comptes	Durée
2031	5 ans si non suivi de réalisation
2032	5 ans
2033	5 ans si non suivi de réalisation
2051	3 ans
208	10 ans
212x	40 ans
2131 /2138	60 ans
2135	15 ans
2141 / 2148	60 ans
2145	15 ans
2151	15 ans
2153	60 ans
2154	5 ans
2155	5 ans
2156	15 ans
2157	15 ans

2181	20 ans
2182	6 ans
2183	5 ans
2184	10 ans
2185	5 ans
2186	5 ans
2188	6 ans
Biens d'une valeur inférieure à 500 € TTC	1 an

- Le conseil municipal à l'unanimité :
- approuve les durées d'amortissement présentées ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
Pour le maire empêché
La 1^{ère} adjointe
Françoise CAPUS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture